



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAPES

Question écrite n° 83098

Texte de la question

M. Daniel Goldberg interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'absence d'ouverture de postes à la session 2011 du concours de recrutement des professeurs certifiés (CAPES) d'arabe. En effet, la circulaire MENH 1012206N du 5 mai 2010 ne recense aucun poste d'enseignant de la langue arabe parmi ceux ouverts au prochain concours du CAPES. Pourtant, dans sa réponse publiée au JO le 26 janvier dernier à la question qu'il lui avait posée sur la chute des effectifs dans les cours d'arabe au collège et au lycée (question écrite n° 58 850 parue au JO le 22 septembre 2009), il avait rappelé sa "conviction qu'il vaut mieux que l'arabe soit enseigné au sein de l'éducation nationale, par des enseignants bien formés, bien préparés, dans un cadre national, que par des organismes ou des associations qui ne disposent pas de mêmes ressources humaines". Il ajoutait également que "dès les prochaines semaines, un effort particulier sera déployé pour le développement de l'enseignement de l'arabe dans l'enseignement technologique et professionnel, ainsi que dans le lycée d'enseignement général au titre de la LV3". L'absence de postes d'enseignant de la langue arabe à la prochaine session du CAPES surprend d'autant plus que "plus de 50 000 élèves font le choix de suivre cet enseignement dans un cadre associatif, le plus souvent confessionnel". Aussi, il souhaite connaître les raisons à cette absence d'ouverture de postes et les suites qu'il entend donner aux demandes légitimes d'inscription de postes d'enseignant d'arabe à la prochaine session du CAPES.

Texte de la réponse

La détermination du volume global de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré s'appuie sur des prévisions des besoins de recrutement en nouveaux personnels titulaires, prévisions qui prennent en compte un ensemble de facteurs : évolution de la démographie scolaire, réformes pédagogiques, départs définitifs des titulaires. L'offre d'enseignement au sein des établissements publics locaux d'enseignement est déterminée par chaque recteur compétent pour arrêter la carte des langues dans son académie. En ce qui concerne l'arabe, le besoin d'enseignement évolue en fonction du choix des élèves et de leur famille. Par ailleurs, cette discipline se caractérise dans le second degré par un enseignement en petits groupes qui permet d'accueillir, éventuellement, davantage d'élèves sans que le besoin en professeurs ne s'accroisse. En juin 2010, 61 ETP étaient en sureffectif, soit 28 % des effectifs totaux de la discipline. Les recrutements ont cependant été maintenus ces dernières années à un niveau supérieur aux besoins de nouveaux professeurs, pour conserver une filière de formation universitaire. Ainsi, pour la session 2011, 3 postes sont ouverts au concours de l'agrégation d'arabe. Cette baisse, temporaire, permettra de diminuer les sureffectifs dans cette matière.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83098

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7477

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 12060